



NOTRE SOLUTION, la réponse à vos besoins

Innovation

- ATOUTP Global protège les professionnels des travaux publics face à des risques en constante évolution.
- ATOUTP Global prend parfaitement en compte les spécificités de votre métier : **le référentiel d'activités du contrat est basé sur la nomenclature de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).**

Technicité

- ATOUTP Global assure l'activité de professionnels des travaux publics mais aussi les activités qui lui sont complémentaires (*transport d'engins de chantier pour le compte de tiers...*) et accessoires (*déneigement, élagage...*).

Adaptabilité

- ATOUTP Global s'ajuste aux risques de chaque entreprise de travaux publics.
- ATOUTP Global propose **des montants de garantie adaptés à la dimension de chaque entreprise de travaux publics.**

Démarche qualité

- ATOUTP Global s'engage dans **la prévention des risques liés aux travaux à proximité des réseaux.**



EXEMPLES

Lors de la démolition d'un hangar, une fausse manœuvre avec la pelle mécanique provoque l'effondrement du mur pignon de la propriété voisine, endommageant également l'échafaudage pris en location par une société tierce, ainsi qu'un abri de jardin et les espaces verts.

L'ensemble des dommages causés aux tiers sera pris en charge par la garantie Responsabilité civile du contrat ATOUTP Global.

Lors de travaux, un réseau optique est endommagé par une pelleteuse.

Grâce à ATOUTP Global, les travaux nécessaires à la réfection du réseau seront pris en charge, ainsi que les éventuels dommages consécutifs (par exemple : *les appareils endommagés chez les particuliers, la perte de chiffre d'affaires d'une entreprise voisine desservie par le réseau.*)

L'assureur
expert
de votre
métier

www.groupe-cam.com



UN AUTRE BESOIN en assurance ?

En sa qualité de Mutuelle Assureur des Professionnels du BTP, la CAM BTP dispose d'une gamme complète de produits d'assurance pour l'ensemble des risques liés à votre secteur d'activité, pour protéger notamment :

- vos biens professionnels
- vos véhicules
- votre matériel informatique et ses données
- vos obligations conventionnelles

—
Pour toute information, n'hésitez pas à contacter votre délégué(e) commercial(e).

CAM
BTP

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 778 847 319 00150
Siège social : Espace Européen de l'Entreprise
14 AVENUE DE L'EUROPE - 67300 SCHILTIGHEIM
Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 37 69 00

Contrat élaboré par la SGAM BTP pour le compte des Mutuelles affiliées.
SGAM BTP - Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics
494 397 714 RCS Paris - Siège social : 8 rue Louis Armand - 75015 Paris

CAM
BTP

**ASSUREUR EXPERT
DES ENTREPRISES
DU BTP**

ATOUTP Global

Assurance de référence
des professionnels
des travaux publics



UNE SOLUTION D'ASSURANCE DÉDIÉE

ATOUP GLOBAL REGROUPE L'ENSEMBLE DES GARANTIES ESSENTIELLES POUR EXERCER VOTRE ACTIVITÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

Professionnels des travaux publics, vous exercez une activité en constante évolution.

Vous êtes donc exposé à des risques multiples et bien particuliers qui peuvent mettre en péril votre entreprise :

- aléas de chantier, conditions climatiques et géologiques ;
- nombre d'intervenants sur la construction, technicité nécessaire à la conduite de certains engins, délais et coûts à respecter ;
- dangers liés à l'environnement de chantier, aux événements non maîtrisables et aux accidents ;
- de plus en plus de contraintes environnementales et de sécurité.



GARANTIE DE
**Dommages
à l'ouvrage
après réception**

Que les travaux concernés soient soumis ou non à l'obligation d'assurance décennale, et que vous interveniez dans le cadre de travaux publics ou chez des particuliers.

—
*ATOUP Global,
le premier contrat
d'assurance
dédié aux
professionnels des
travaux publics.*



GARANTIE DE
**Dommages
en cours
de travaux**

Garantie des dommages affectant vos travaux ou ceux de vos sous-traitants.

Garantie de vos matériaux et de vos approvisionnements en cas :

- de détérioration accidentelle ;
- de vol, tentative de vol ou de vandalisme ;
- de tempête, ouragan ou cyclone ;
- de catastrophes naturelles ;
- d'attentats et d'actes de terrorisme.

Garantie de vos installations et de vos engins de chantier en cas :

- d'incendie, de chute de foudre ou d'explosion ;
- de tempête, d'ouragan ou de cyclone ;
- de catastrophes naturelles ;
- d'attentats et d'actes de terrorisme.



GARANTIE
**Responsabilité
civile**

Garantie des dommages corporels, matériels ou immatériels liés à l'exercice de votre activité de professionnel des TP.

Garantie de votre responsabilité en raison de :

- réquisition de services ;
- transfert contractuel dans le cadre de marchés publics ;
- obligation de mise en conformité des ouvrages ;
- erreur d'implantation ;
- participation à un groupement d'entreprises ;
- atteintes à l'environnement ;
- dispositions du Code de la Sécurité sociale à l'égard des préposés en cas de faute intentionnelle ou inexcusable ou de maladie professionnelle.

Garantie de votre responsabilité pour les activités complémentaires suivantes :

- loueur de matériels et d'engins de chantier ;
- transporteur d'engins de chantier pour le compte de tiers ;
- transporteur de matériaux et de denrées agricoles pour le compte de tiers ;
- fabricant-vendeur de matériaux de construction ;
- réparation et entretien de vos matériels de chantier.

Responsabilité civile liée à l'exploitation d'une carrière / sablière (EN OPTION).

ATOUP GLOBAL : un contrat d'assurance professionnel

—
*Avec la CAM BTP, vous disposez
d'un savoir-faire et d'une expertise
uniques dans l'assurance
des métiers du bâtiment
et des travaux publics.*



GARANTIE DES
**Bris de
matériels
et d'engins
de chantier**

Garantie des dommages subis par les matériels et les engins de chantier, en activité ou non, vous appartenant ou pris en location, sans désignation préalable.



GARANTIE DE
**Protection
juridique**

Vous fournit les moyens juridiques et financiers nécessaires à votre assistance en cas de litige pour faire valoir vos droits.



GARANTIE
**Individuelle
accidents
(en option)**

Paiement des indemnités en cas d'accident corporel survenant dans le cadre professionnel ou privé :

- Garantie capital décès ;
- Garantie capital invalidité permanente.



**Pack
réseaux**

Prévention des risques liés aux travaux à proximité des réseaux avec la mise à disposition d'une aide à la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.

